



HAL
open science

La machine à gouverner

Marc-Antoine Pencolé

► **To cite this version:**

Marc-Antoine Pencolé. La machine à gouverner : Métamorphose d'un problème séculaire. Éthique, politique, religions, 2023, L'éthique de l'intelligence artificielle à travers les dispositifs et les pouvoirs, 1 (22), pp.47-66. 10.48611/isbn.978-2-406-15078-7.p.0047 . hal-04425860

HAL Id: hal-04425860

<https://hal.science/hal-04425860>

Submitted on 30 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« La machine à gouverner : métamorphose d'un problème séculaire »
Éthique, politique, religions, dossier thématique « IA et pouvoir »
(Version pré-impression)

Introduction

La question de la technique est devenue, depuis la fin du XVIII^{ème} siècle européen au moins, un élément constitutif de la question sociale ; elle s'est également transposée, aujourd'hui, sur le plan politique. La figure de la machine en est l'illustration parfaite : de l'âge classique, où l'automate agissait comme un prisme révélant la nature du corps vivant, à l'ère industrielle, où il se trouve renversé en un mécanisme écrasant qui soumet et mutile ces mêmes corps, cette figure s'est vue dotée d'une épaisseur normative considérable. Si elle a pu d'abord incarner à la fois le progrès économique et la misère sociale, la machine en particulier est venue porter son ombre sur la sphère juridico-politique, l'algorithme (ou l'« IA ») étant parfois appelé à prendre la place des juges et des gouvernements.

La prise en charge philosophique de la question du pouvoir de l'« IA » est particulièrement inconfortable : les phénomènes techniques visés sont relativement récents, ils sont encore peu documentés par les sciences sociales, l'immense majorité des discours produits à leur sujet sont de nature promotionnelle, et le concept même d'« IA » charrie à la fois le vague irréductible de la notion d'« intelligence » et la perspective démiurgique vertigineuse de la création de la conscience. Nous proposons ici de contourner ces difficultés en prenant le recul de l'histoire : constater que ces phénomènes de pouvoir s'inscrivent dans des processus plus anciens permet d'abord de ne pas être aveuglés par leur apparence de nouveauté, mais cela devrait surtout permettre d'identifier les coordonnées conceptuelles desquelles nous héritons malgré nous lorsque nous cherchons à les penser. À ce titre, il est remarquable que le problème d'une dépossession de la décision politique proprement humaine au profit de machines informationnelles ait déjà été posé bien avant la diffusion universelle de l'informatique. Dans l'espace public, cette inquiétude a pris corps à l'occasion de la publication de deux articles de presse étonnamment actuels : « Vers la machine à gouverner... », par le Père Dubarle, philosophe dominicain, dans *Le Monde*, en 1948 (Dubarle, 1948), et « Le gouvernement automatique », par John W. Macy, un administrateur fédéral américain, dans la *Saturday Review* en juillet 1966 (Macy Jr., 1966). Si le poids historique de ces articles est sans doute modeste, ils ont l'intérêt d'exprimer deux contextes polémiques et deux systèmes de coordonnées conceptuelles bien distincts, qui structurent aujourd'hui encore notre approche de la dimension politique de l'« IA », et que nous proposons de reconstituer dans cet article.

L'examen des coordonnées théoriques au sein desquelles ces problèmes publics ont pu émerger devrait nous permettre de démontrer deux choses : d'abord que lorsque nous posons la question de l'« IA » et du politique, *nous héritons de cadres conceptuels essentialistes et libéraux* desquels il est difficile de s'extraire sans les identifier, et qui déterminent la construction du problème en amont de son analyse ; ensuite que ces cadres ont déjà été évalués, critiqués, révisés au cours de ces grandes polémiques, et qu'*il est donc possible de réinvestir ces critiques anciennes pour mieux penser le problème tel qu'il se pose aujourd'hui*. Explorons-donc successivement ces deux problématisations antérieures du gouvernement par la technique et leurs critiques.

I. « Querelle du machinisme » et mort du spirituel

L'article « Vers la machine à gouverner... » du Père Dubarle est écrit en 1948, en réaction à l'importation des théories cybernétiques états-uniennes en France. La première cybernétique était déjà en perte de vitesse outre-Atlantique lorsque les milieux intellectuels français s'en emparent, entre méfiance et enthousiasme (Triclot, 2010) : on se la représente d'un côté comme la perspective qui, peut-être, unifiera les sciences dans un seul paradigme universel, et d'un autre comme un savoir

du contrôle applicable aux sociétés humaines et aux individus. Dubarle y résume parfaitement cette convergence entre l'intérêt des savants et la curiosité du grand public, entre l'ouverture épistémologique et la crainte d'ordre éthique ou politique. Le philosophe était bien informé des développements techniques de la pensée cybernétique, en particulier de la construction des premiers ordinateurs aux États-Unis¹. Après avoir proposé une longue justification de l'analogie avec le cerveau humain – qui n'est pas sans rappeler le iatro-mécanisme suscité par les premiers automates à l'âge classique –, Dubarle suit Wiener dans ses spéculations sur l'application du principe cybernétique aux affaires politiques².

L'intuition de Dubarle consiste à entrevoir la possibilité qu'en contrepoint de la « turbulence indéfinie des affaires humaines » soit institué « un prodigieux Léviathan politique », « seule condition possible d'un bonheur statistique des masses » (Dubarle, 1948, p. 49). Les moyens et les finalités de ce Léviathan informationnel conduiraient à nier deux dimensions essentielles de la vie humaine : l'action politique et la recherche du bonheur. En ce qui concerne ses moyens, la puissance démesurée de cette machine à gouverner, sans commune mesure avec celle de l'État hobbesien, rendrait impossible toute contestation, puisque cette dernière serait toujours illégitime – ses propositions étant nécessairement moins informées, donc moins valides, que celle de la machine –, et jamais assez rusée pour prendre le pouvoir : le « jeu » politique, avec ce qu'il implique de marge de liberté et de construction de commun dans l'affrontement, devient inconcevable. Quant à ses fins, même si un tel pouvoir était tout entier tourné vers le bien de ses sujets, celui-ci ne serait jamais visé que comme optimisation du bonheur moyen, ce qui doit apparaître « comme pire que l'enfer à toute âme lucide ».

Même si l'auteur lui-même semble revenir par la suite (Dubarle, 1950) sur le catastrophisme politique de sa première tribune, les dangers que représenteraient une telle machine à gouverner font désormais partie de la conscience commune d'une partie du monde intellectuel ; or, cette projection inquiétante d'une gouvernance machinique bienveillante, incontestable et inhumaine reproduit un schéma philosophique caractéristique du contexte de l'après-guerre. On peut accorder au philosophe dominicain d'avoir montré comment les développements de l'informatique d'alors rendaient cette menace plus vraisemblable, mais il n'est pas le premier à avoir fait de l'opposition du technique et du politique le problème du temps. Les décennies 1930-1950 sont traversées par ce que l'on désigne encore aujourd'hui comme la « querelle du machinisme » – d'après le mot de Georges Duhamel³ –, un des thèmes majeurs de la philosophie française et européenne de l'époque. « La machine, observe Lucien Febvre dès 1934, [...] continue à exciter prodigieusement les jeunes imaginations [...] voilà que la dénoncent, comme l'ennemie, et des économistes, et des essayistes, et des moralistes [...] » (Febvre, 1934) est à cette controverse et aux cadres théoriques qu'elle a posés qu'il faut revenir pour comprendre la première critique politique de l'informatique. La querelle se déploie, schématiquement, en deux temps : *d'abord une ligne de front s'établit quant à*

1 Il serait moins anachronique de parler de « calculateurs » : ce n'est qu'en 1955 que le terme d'« ordinateur » sera inventé en français par un philologue latiniste de la Sorbonne, Jacques Perret, alors sollicité par la société IBM.

2 « Ne pourrait-on imaginer une machine à collecter tel ou tel type d'informations, les informations sur la production et le marché par exemple, puis à déterminer en fonction de la psychologie moyenne des hommes et des mesures qu'il est possible de prendre à un instant déterminé, quelles seront les évolutions les plus probables de la situation ? Ne pourrait-on même concevoir un appareillage d'état couvrant tout le système de décisions politiques, [...] ? Rien n'empêche aujourd'hui d'y penser. Nous pouvons rêver à un temps où une machine à gouverner viendrait suppléer – pour le bien ou pour le mal, qui sait ? – l'insuffisance aujourd'hui patente des têtes et des appareils coutumiers de la politique. [...] La machine à gouverner définirait alors l'État comme le meneur le plus avisé sur chaque plan particulier, et comme l'unique coordinateur suprême de toutes les décisions partielles. Privilèges énormes qui, s'ils étaient scientifiquement acquis, permettraient à l'État d'acculer en toutes circonstances tout joueur au “jeu de l'homme” autre que lui à ce dilemme : ou bien la ruine quasi immédiate, ou bien la coopération suivant le plan. » L'auteur conclut ce passage en citant *Le meilleur des mondes*. (Dubarle, 1948, p. 49)

3 Georges Duhamel, médecin et écrivain, publie en 1933 dans *La Revue de Paris* un pamphlet précieux qui résume l'affrontement intellectuel du temps : « La querelle du machinisme ». Cette querelle prend en réalité racine dès les années 1920 (Isaac, 1922), et trouve des échos bien au-delà de la France, que ce soit dans le *Nous* d'Evgueni Zamiatine en 1920, chez Oswald Spengler, dans *Der Mensch und die Technik* en 1931, ou chez Lewis Mumford, dans *Technics and Civilization* en 1934 (Jarrige, 2014).

la dimension spirituelle du machinisme, puis les présupposés du débat font l'objet d'une critique socio-anthropologique qui renverse complètement la manière dont le problème doit être posé.

Le champ se polarise donc tout d'abord autour de la question de la valeur spirituelle de la machine. Henri Bergson est sans aucun doute le premier à porter haut la critique spirituelle de la technique : le corps – devenu trop grand – de l'humanité outillée par la modernité risquerait de ployer sous son propre poids sans un « supplément d'âme » (Bergson, 1984). Duhamel, dans le pamphlet qu'il écrit un an plus tard, tire de son expérience particulière de la guerre comme médecin au front une formule qui fait écho : le rapport de soin se trouve tellement soumis à des exigences d'organisation industrielle qu'il y perçoit la manifestation d'une crise profonde de l'humanisme. En perdant son individualité et sa capacité à s'ouvrir à l'autre, l'humain pourrait bien se dissoudre dans le fonctionnement machinique de ses organisations gigantesques : « la lutte est désormais entre l'humaniste et l'automate », conclut-il. En 1947, Georges Bernanos fait paraître en France un pamphlet, là encore, paru deux ans plus tôt au Brésil : *La France contre les robots* (Bernanos, 1947)⁴, dans lequel il rejoue cette scène avec une certaine verve. Dans sa pensée, le problème est directement à la fois spirituel et politique : la « Technique », avec la majesté d'une nouvelle divinité, tend à imposer ses dogmes et sa foi, requiert une dévotion aveugle, et met à l'index tout ce qui, trop original, s'en distingue ; ce faisant, la rationalité technique conduit au « gouvernement du nombre » (Bernanos, 1947, p. 197), c'est-à-dire à l'oubli de la politique, de l'histoire et de l'esprit des peuples. Les robots dont il est question dans le titre désignent les automates que risqueraient de devenir les Français et Françaises s'ils choisissaient d'abdiquer leur humanité à la religion idolâtre des élites polytechniciennes, planificatrices et technocrates.

Le fil de la mort spirituelle et politique de l'humain développé par Bernanos est largement repris après lui, avec diverses nuances de traditionalisme (Marcel, 1951), de nationalisme (Boutang, 1956) ou de racisme (Siegfried, 1955)⁵. Cependant, tous ne rejettent pas la technique avec autant de véhémence. De l'autre côté de cette ligne de front, on trouve aussi des philosophes comme Emmanuel Mounier, fondateur charismatique du personnalisme et directeur de la revue *Esprit*, autour duquel ont gravité des générations d'essayistes à la sensibilité plus ou moins chrétienne qui cherchaient à se distancer des inspirations fascistes, libérales ou communistes. Mounier part de la critique de Bernanos dans un recueil d'article qu'il intitule, non sans ironie, *La Petite Peur du XX^{ème} siècle* (Mounier, 1948) mais prend un tour plus dialectique pour parvenir à des conclusions opposées : la dimension spirituelle de l'existence humaine s'appauvrit sur le sol stérile de la technique, mais celle-ci porte en germe la possibilité d'un renouveau spirituel, dans la mesure où – selon un motif hégélien-marxiste classique – l'organisation de la société par la puissance technique, en libérant l'humanité de la pesanteur de la matière et du besoin, libérerait par-là même ses facultés spirituelles. L'espoir de retour à une nature virginale laissée intacte par la technique relève pour lui du mythe et de la réaction psychologique irrationnelle : la tâche qui se dessine consiste alors à tenter de libérer, par la technique, un espace pour la vie spirituelle.

Ces philosophies, malgré leurs différences d'évaluation de la technicisation du pouvoir, partagent une tendance à essentialiser l'opposition entre l'Humain et la Technique – et même si la position personnaliste de Mounier dialectise cette opposition, elle se construit sur la base de leur distinction et de leur opposition. On peut considérer que les figures du « paradis des robots » (Bernanos) et de la « machine à gouverner » (Dubarle) font écran à la réflexion, en cela qu'elles reconduisent une partition ontologique très lourde qui préempte largement les conclusions normatives de l'analyse. Pourtant, à la même époque se dessine un contre-discours, plus informé empiriquement, et assis sur un fondement théorique qui désamorce ce dualisme : il s'agit de l'enquête sociologique sur les nouveaux mondes du travail informée par la notion de *milieu*.

4 L'auteur a en réalité déjà eu l'occasion de faire la critique de cette « Usine universelle » qu'est la société technicisée dans son ouvrage de 1931 sur Drumont.

5 André Siegfried, sociologue et président de la Fondation nationale des sciences politiques, se fait le défenseur féroce de l'ordre et de la « race » blanche contre les machines et « l'âge administratif », dans ce cycle de conférences de 1955 (c.f. notamment p. 12).

Dès 1934-1935, Simone Weil, alors établie dans les usines Renault, propose d'évaluer l'organisation capitaliste de la production en enquêtant sur le « milieu matériel » autant que « social » généré par l'industrialisation. Le concept est hérité des sciences de la nature du XIX^{ème} siècle – la référence à la « méthode lumineuse » de Darwin est explicite dans *Oppression et liberté* (Weil, 1955) –, mais en plus du milieu naturel et de l'interaction avec les autres groupes humains, elle ajoute une troisième dimension devenue centrale dans le devenir de l'espèce : « l'aménagement du milieu naturel, l'outillage, l'armement, les procédés de travail et de combat ».

Dans la même veine, le sociologue Georges Friedmann entreprend de faire l'étude des évolutions du travail induites par l'évolution du machinisme, et même si chez lui la notion de milieu est rarement directement thématifiée dans ses travaux les plus empiriques (Friedmann, 1946)⁶, c'est clairement dans cette direction que tend son analyse lorsqu'il conçoit le « facteur humain » au travail avant tout comme un entrelacs relationnel et dynamique pris dans son « milieu ambiant »⁷. On y entend déjà une critique de l'essentialisme des discussions de l'époque sur la technique. Dans ses œuvres plus spéculatives (Friedmann, 1945, p. 5 sqq ; 1950), il défend même la thèse selon laquelle l'évolution technique représente aussi toujours une évolution anthropologique. « L'homme n'est pas le même, il ne sent, il n'agit, il ne pense pas de même selon les époques de son histoire, selon le milieu où il vit : selon les techniques dont il dispose » ; et à l'inverse « [...] l'homme modifie son milieu, et à travers son milieu, il se modifie lui-même et s'élance vers de nouvelles transformations » (Friedmann, 1945, p. 106). En affirmant au niveau le plus fondamental la *constitution technique de l'humain*, le fait que la technique est produite par l'humain, et l'humain par la technique, il fait éclater les fondements essentialistes de l'opposition rigide entre humain et technique qui préside à une part du débat.

Tout son propos consiste alors à montrer que ce n'est pas la technique *in abstracto* qui pose problème, puisque, comme pour Mauss, c'est le corps même de l'humain, dans son ouverture perceptive et sa prise active sur le monde, ainsi que sa pensée, qui sont informés par la technique. Le problème du machinisme – et celui de la « machine à gouverner » – tient alors en une scission au sein même des parties constitutives de l'humain. L'humain n'est plus un bloc qui précéderait ontologiquement à ses productions techniques, mais l'humanité réside dans la relation – historiquement située – entre un corps, un esprit et un milieu, toujours déjà technicisés.

Par la mobilisation du concept de milieu, Weil et Friedmann proposent une critique radicale du système de coordonnées conceptuelles de l'humanisme essentialiste. L'opposition de l'humain et de la technique ne s'impose alors plus comme un donné ontologique fondamental dont les implications normatives consisteraient à limiter la place de la technique pour préserver l'espace d'une vie spirituelle authentiquement humaine. Un tel dualisme conceptuel ne permettrait aujourd'hui de penser la question du gouvernement par l'« IA » que sous la forme d'une négociation entre un gain d'efficacité organisationnelle et la mutilation d'une dimension essentielle de l'existence humaine – qu'il s'agisse de l'affirmation publique de soi dans l'agora délibérative ou de l'épreuve de notre puissance générique d'agir. Au contraire, recomposer ce paysage conceptuel autour de la notion de milieu autorise à remonter à la racine de ce dualisme, et à y voir le *résultat d'un processus* plus profond plutôt qu'un *donné* fondamental.

En effet, dès lors que l'on pense l'humain comme une relation, en partie technique, entre un corps, un esprit et un milieu, il devient possible de concevoir un découplage de ces termes, un système de relations dysharmonieux. C'est ce qu'entend Friedmann par « nouveau milieu ». Le concept ne décrit pas seulement la phase historique la plus contemporaine de cet aspect de l'être processuel qu'est l'humain ; il est d'abord un concept critique, celui d'une constitution pathologique de l'humain. Le « nouveau milieu » consiste en cet ensemble de machines et de procédés

6 L'avant-propos de l'édition de 1945 fait cependant mention d'un troisième tome à venir, qui sera dédié à « étudier l'ensemble du milieu où se développe la civilisation technicienne ».

7 « [...] Physiologistes et psychotechniciens s'apercevaient que l'exclusive considération de l'individu n'était pas suffisante. Ou plutôt, en même temps que l'individu, considéré dans sa plénitude, c'était l'homme au travail, l'homme total, avec l'entrelacs varié de ses intérêts, de ses liens au milieu ambiant qui faisait irruption dans les problèmes bio-psychologiques des ateliers [...] » (Friedmann, 1946, p. 360).

organisationnels qui s'imposent au corps et à l'esprit des ouvriers et ouvrières, sans pouvoir être affectés par eux et elles en retour⁸. Les évolutions économiques structurelles qui favorisent le développement de ces formes techniques induisent, au niveau de la vie des individus et des collectifs, la rupture de cette relation dynamique, c'est-à-dire à la fois l'impossibilité de construire son monde propre, de s'y projeter et de se l'approprier, et l'incapacité de contrôler la manière dont ce monde étranger façonne nos dispositions psychiques et corporelles.

Plutôt que de faire la critique de la « machine à gouverner » comme étant une simple négation des dimensions spirituelles et politiques essentielles de l'humain, la théorie du milieu technique propose donc de faire porter l'attention sur des formes pathologiques de relation entre différentes instances et différentes strates historiques de l'activité humaine. Pour éviter la tâche immense de construction d'une éthique du devenir technique qui dessinerait des formes de vie, riches ou stériles, rendues possibles par tel ou tel milieu technique, Friedmann, dans les textes mentionnés, propose surtout de mettre en avant le premier obstacle, la première expérience négative que révèle la théorie des milieux technique : la *non-réciprocité* de la relation au milieu technique – ou, en ce qui concerne la machine à gouverner, la possible *unilatéralité du gouvernement machinique*. Le problème ne viendrait pas de la technicité essentielle et inhumaine des dispositifs d'« IA » – auxquels on accorderait une place indue, dans des sphères d'activité desquelles ils devraient par nature être exclus –, mais bien de leur *caractère inapproprié et inappropriable par l'activité individuelle et collective*. Ce n'est pas que l'essence humaine serait amputée de sa dimension politique par une machine à gouverner, mais bien que l'unilatéralité de la relation à cette médiation politique fermerait une des possibilités d'orienter le processus que nous sommes. En cela, on peut lire dans cette controverse une instanciation particulière de la discussion théorique générale qui opposera plus tard Heidegger à Marcuse : le premier fait de la modalité contemporaine du dévoilement de l'être comme réserve à disposition (« *das Gestell* ») la source fondamentale de l'aliénation par l'organisation technique du monde social, tandis que le second, en héritant de la théorie marxienne de la forme-marchandise, envisage comment les structures économiques, par la domination anonyme qu'elles exercent sur le social, peuvent niveler l'expérience des sujets et limiter leur capacité à transcender l'existant (Feenberg, 2014, p. 73 sqq et p. 383-395).

Cela doit amener à toujours associer la discussion des propriétés intrinsèques d'un tel dispositif technique avec les conditions concrètes de son inscription sociale. Dans le cadre d'une théorie des milieux techniques, le découplage n'est pas dû à la technicité en tant que telle mais à des pressions structurelles qui font que la technique s'incarne dans des systèmes de relations unilatéraux plutôt que dans des circuits harmonieux – chez Weil et Friedmann, le problème vient du rapport social capitaliste qui est la condition d'une rupture de réciprocité avec le milieu, et non l'inverse. Questionner la valeur d'un gouvernement algorithmique doit donc toujours passer par l'examen du contexte social dans lequel celui-ci serait amené à se déployer, pour y identifier ce qui favoriserait l'appropriation de ces médiations par les sujets politiques, et ce qui au contraire contribuerait à l'établissement de relations unilatérales.

II. Expansion de l'État et fin de la vie privée : le cadre libéral

Dans un contexte différent, en juillet 1966 aux États-Unis, la *Saturday Review* titre avec un article de John W. Macy : « « Le gouvernement automatique – Comment les ordinateurs sont utilisés à Washington pour rationaliser l'administration du personnel, au bénéfice de chacun » (nous traduisons). Il fait suite à un projet ambitieux, soumis par un des services du Département du Trésor à l'automne 1965, de fusionner les registres du recensement, du fisc, de la sécurité sociale, de l'agence d'études statistiques du travail, de la réserve fédérale, et d'une dizaine d'autres institutions

⁸ Le concept de « milieu technique » de Friedmann est sans doute celui qui, en vertu de son potentiel critique, informera le sens commun des années 1950 – certainement plus que celui de Leroi-Gourhan dans *Milieu et techniques*, cette « pellicule » qui fait la médiation entre le monde intérieur et le monde extérieur et qui, comme expression culturelle, a une valeur plus épistémologique, pour l'anthropologie, que véritablement critique.

au niveau fédéral, en une unique banque de donnée qui aurait été accessible à toutes ces agences : le National Data Center (Igo, 2018, p. 221). Avec son article, Macy s'inscrit dans une série de plaidoyers en faveur du dispositif et de son extension, qui vantent l'économie en équipements informatiques qu'il permettrait de réaliser et l'optimisation du fonctionnement des administrations par le recoupement des données. Finalement, l'article échoue complètement à convaincre ; il contribue même plutôt à enflammer l'espace public.

Ce qui distingue cette polémique de celle qui entoure la « machine à gouverner » des cybernéticiens français, c'est que l'automatisation du politique est surtout redoutée pour la menace qu'elle fait peser sur la vie privée : l'ensemble du problème est abordé sous l'angle conceptuel de la *privacy*. Au milieu des années 1960, l'espace médiatique est saturé de cette inquiétude⁹ et les auditions s'enchaînent devant le Congrès sur le thème de la protection de la vie privée. Ce sont alors des juristes, dans un premier temps, qui formulent l'équivalence entre « l'ordinateur central » et « un système gouvernemental de surveillance »¹⁰ (Westin, 1967 ; Westin & Baker, 1972). L'assimilation des systèmes de gouvernement automatisés à des systèmes de surveillance repose sur le fait que la mise en œuvre de l'automatisation suppose des bases de données massives, et que donc la structure technique que cela requiert induit *de facto* un système de surveillance. En effet, ce « gouvernement automatique » ne pose pas tant problème, dans ce contexte, parce qu'il court-circuiterait les facultés subjectives et spirituelles dans la prise de décision politique, mais parce qu'il ne pourrait fonctionner que sur la base d'une accumulation de données considérable. Ce n'est donc pas tant l'automatisation en elle-même qui est crainte, que les « registres » (« *records* »), « fichiers » et « dossiers » (Wheeler, 1969; Miller, 1971; Laudon, 1986) dans lesquels les sujets se trouveraient exposés au regard surveillant – notons que la manière académique de désigner ces phénomènes, à l'époque, évoque encore l'image presque archaïque de l'espion équipé de son *recorder* ou du bureaucrate consciencieux qui tient des fiches sur chacun et chacune.

Là encore, il est possible de distinguer deux courants théoriques, deux manières de concevoir la tension normative entre automatisation du politique et vie privée : d'abord le *cadrage du problème dans les coordonnées normatives d'un libéralisme assez classique*, centré sur le rapport entre l'individu et l'État et la recherche du juste équilibre entre droits individuels et intérêt collectif ; et ensuite, la remise en question de la conception du social que cela présuppose au profit d'une *analyse des effets de cette surveillance sur les structures sociales*.

Comme le résume très bien Miller en 1967, greffer un centre de données gigantesque à l'appareil de gouvernement, c'est exposer les sujets du pouvoir à « sa soif inaltérable d'information » et à « son incapacité à oublier ». Le premier élément, le besoin de collecte d'informations de ces systèmes automatisés, que Miller présente comme une « soif inaltérable », rejoint le thème libéral classique du risque d'illimitation du pouvoir de l'État. Si l'on considère, depuis Locke, notamment, que la légitimité de l'État dérive de la souveraineté principielle de l'individu, l'intérêt de l'État ne peut jamais l'emporter, *prima facie*, sur celui des individus qui sont ses sujets ; les moyens de l'État doivent donc être toujours proportionnés aux bénéfices attendus pour ses sujets. Alors si l'efficacité des mécanismes de prise de décision est fonction de la quantité d'informations disponibles sur les individus, la tension entre l'individu et le pouvoir public doit se décliner sous la forme d'une opposition entre droit à la vie privée et surveillance.

9 Depuis au moins deux décennies, les micro et caméras-espions s'étaient multipliés dans la presse populaire, avec ces récits de filatures ou d'écoutes qui mettaient en scène le FBI, la police, ou même la figure étonnante du pirate téléphonique, qui en se branchant sur le réseau cuivré était en mesure d'espionner les conversations privées (Igo, 2018, p. 111).

10 « Bien sûr, l'ordinateur peut nous aider à tenir nos registres en assignant à chacun un numéro à la naissance, qui permettrait de l'identifier pour les besoins de la collecte de l'impôt, des opérations bancaires, de l'éducation, de la sécurité sociale, de la conscription, etc. [...] Mais un tel Data Center représente aussi une sérieuse menace pour la liberté et la vie privée des individus. Avec sa soif inaltérable d'information, son incapacité à oublier quoi que ce soit qu'on ait enregistré en son sein, un ordinateur central pourrait bien devenir le cœur d'un système gouvernemental de surveillance qui dévoilerait nos finances, nos fréquentations, ou encore notre état de santé mentale et physique au regard d'enquêteurs gouvernementaux ou de simples observateurs » (Miller, 1967, nous traduisons).

Le droit à la vie privée est traditionnellement fondé sur l'idée qu'il est nécessaire de délimiter un domaine exclusif, propre à chaque individu, dans la mesure où toute intrusion perceptive, cognitive ou pratique d'autrui dans ce domaine représente soit, positivement, une violence (Warren & Brandeis, 1890, p. 205-206)¹¹, soit, négativement, une limitation imposée au développement de soi¹². Ici, de manière assez représentative de la polémique qui monte à l'époque, Miller spécifie par le deuxième élément de son argument ce qui, dans la vie privée, est affecté par l'automatisation des décisions. Contrairement à la surveillance directement humaine, le regard de la machine, lui, ne blesse pas – il est trop impersonnel pour cela – ; en revanche, il est incapable d'oublier. En mettant en avant l'élément temporel, cet argument, récurrent à l'époque, fonde la défense de la vie privée sur un des aspects du devenir individuel, dans une perspective très proche du libéralisme de Mill : si l'individualité n'est pas donnée mais doit être cultivée, si l'on n'est pas toujours déjà un individu mais qu'on le *devient*, alors il faut laisser à chacun et chacune la possibilité de devenir, d'évoluer, de se déprendre de ses engagements passés. La publicisation des paroles ou des actes tend à les attacher à leurs auteurs ou autrices comme s'il s'agissait des caractères objectifs de leur identité ; limiter leur publicité permet alors aux sujets de s'en détacher et de se réinventer. Le principe de fonctionnement inhérent à ces bases de données tendrait donc à figer définitivement cette possibilité du devenir individuel.

Le débat autour du National Data Center consiste donc dans un premier temps à opposer les droits de l'individu au gain d'efficacité et de sécurité de la décision politique automatisée : en général, l'automatisation fait craindre une extension indue du pouvoir de l'État (ou d'autres entités collectives, comme les entreprises) au détriment des libertés individuelles, et menace plus spécifiquement le droit des individus à évoluer sans être prisonniers de leurs actes passés. Là où la critique essentialiste appelle à la préservation de sphères d'activité authentiquement humaines, la critique libérale saisit donc le problème comme relevant d'abord de la défense de la liberté individuelle. Cette polarisation de la discussion, entre défense du libre développement de l'individu d'un côté, et sécurité ou efficacité des pouvoirs publics de l'autre, est là encore très intuitive et il n'est pas rare, aujourd'hui, de voir la question du pouvoir des algorithmes ou de l'« IA » formulée ainsi. Pourtant, ce système de coordonnées conceptuelles a assez vite été critiqué pour son incapacité à saisir des effets de pouvoir qui dépassent l'extension indue de l'État et l'atteinte aux libertés individuelles – ce que l'on a appelé le « tournant social » des théories de la vie privée (Mokrosinska, 2018, p. 125).

Dans les années qui suivent le scandale du National Data Center, les élaborations philosophiques du concept de *privacy* se multiplient, et si elles puisent systématiquement dans la tradition libérale, certaines cherchent, parfois avec difficulté, à y dégager un espace théorique suffisant pour considérer de potentiels effets de pouvoir supra-individuels. Il s'agit d'abord d'essayer de démontrer que certaines relations élémentaires (comme l'amour, la confiance, etc.) ont besoin de la distance de la vie privée pour se déployer (Fried, 1968), puis, plus généralement, que celle-ci assure à toutes les relations intersubjectives une part de prévisibilité rassurante (Rachels, 1975). Dans cette optique, la vie privée n'est pas tant une propriété de l'individu, qu'une propriété des relations intersubjectives, de l'intégrité des contextes relationnels – la référence est anachronique, mais il est éclairant d'en faire des « théories de l'intégrité contextuelle » (Nissenbaum, 2010).

Cette première extension du concept de vie privée n'aurait que peu de pertinence critique pour penser le rapport très impersonnel des « IA » aux données personnelles – sauf à envisager que

11 Ainsi, la vie privée a été définie comme « droit à être laissé tranquille » par Samuel Warren et Louis Brandeis en 1890 dans le droit états-unien sur la base d'un fait premier : le dommage infligé « aux pensées, aux sentiments et aux émotions », c'est-à-dire à l'intégrité morale, que représente l'intrusion du regard d'autrui dans l'intimité. Cette définition boiteuse a le mérite d'accorder du crédit à la gêne ou à la souffrance que l'on peut éprouver en étant exposé·e dans sa nudité, en entendant nos confidences trahies, etc.

12 C'est la justification explicite qu'en donne John Stuart Mill : « il n'y a que la culture de l'individualité qui puisse produire des êtres humains bien développés », et « l'individu n'a de comptes à rendre à la société que relativement à ce qui, dans sa conduite, concerne autrui » (Mill, 1977, p. 267 et 224, nous traduisons).

les données produites soit ensuite instrumentalisées au profit de sujets humains pour exercer un pouvoir direct, mais on resterait alors sur un terrain conceptuel assez balisé. Ce qu'il est plus intéressant de mettre en avant, c'est que ce « tournant social » a également embrassé l'idée que la vie privée conditionne, non pas seulement les relations intersubjectives, mais aussi le pluralisme et la vitalité démocratique (Gavison, 1984), voire même, dans des travaux plus tardifs, qu'elle qualifie la position des individus au sein des structures institutionnelles et des infrastructures techniques, bien au-delà des enjeux seulement intersubjectifs (Regan, 1995).

Ces divers compléments critiques ont en commun de complexifier le paysage conceptuel du libéralisme le plus individualiste – parfois réduit au simple face-à-face de l'individu et de l'État – au sein duquel se déploient les premières philosophies de la vie privée qui émergent avec la mise en débat du « gouvernement automatique ». Les générations théoriques qui suivent, tout en restant dans le cadre général des intuitions libérales, appellent à lui joindre une théorie sociale plus épaisse, qui accorde une place substantielle aux relations intersubjectives et aux rapports structurels aux côtés des individus et de l'État, puisque ces strates intermédiaires du social apparaissent à la fois comme le lieu à partir duquel on peut véritablement décrire la vie privée, et comme ce qui, au-delà de l'individu même, se trouve altéré par une atteinte à la vie privée.

La prise en compte des limites d'une critique libérale des dispositifs de gouvernement automatique qui serait trop centrée sur les droits individuels à la vie privée permettrait d'enrichir la réflexion contemporaine sur le pouvoir social et politique des médiations algorithmiques. Naturellement, la crainte d'une extension démesurée des capacités d'action des entreprises et de l'État reste tout à fait pertinente, de même qu'ancrer la critique sur la défense de la vie privée individuelle demeure fondée – d'autant plus que le droit à la vie privée est déjà bien inséré dans les appareils juridiques existants, ce qui permet des stratégies de régulation effectives. Néanmoins, une posture libérale trop étroitement individualiste rend invisible tout un ensemble de pathologies des rapports sociaux qui, à en croire ces travaux, font partie des principaux effets problématiques d'une médiation algorithmique des rapports sociaux et politiques. Le « tournant social » des théories de la vie privée appelle en effet à considérer les effets de la collecte et du traitement automatisé de données sur la strate du social entre l'individu et l'État, sur cette étoffe épaisse de liens intersubjectifs et de rapports structurels. Dans une telle perspective, celle d'un libéralisme doté d'une théorie sociale plus riche, il semble donc judicieux de réinvestir les thèmes classiques des risques de standardisation des conduites ou d'assèchement du processus délibératif, liés à la réduction des sphères d'activité qui échappent au regard du public – risques qui sont irréductibles à la seule défense des droits individuels et à la seule critique de l'extension induite des pouvoirs publics.

Un système de régulation sociale automatisé, fonctionnant par la capture et le traitement de données personnelles – un « système gouvernemental de surveillance », comme le présente Miller –, peut certes porter tort à l'individu et déséquilibrer son rapport à l'État ou aux entreprises, mais il peut donc aussi altérer le tissu social. Cet aspect est d'autant plus essentiel que l'exposition de nos données personnelles à un système d'« IA » qui est, lui, tout à fait impersonnel, n'induit certainement pas la même blessure que le dévoilement de son intimité à un tiers humain. Ce « tournant social » participe en réalité de la réactualisation du problème de la vie privée et de la surveillance en faveur de la prise en compte de toute l'étendue des effets de pouvoir suscités par un gouvernement par les données : se soucier du devenir des données personnelles de celles et ceux qui sont assujetties à un pouvoir algorithmique, c'est moins leur éviter l'expérience douloureuse du regard intrusif ou l'assignation à leur trajectoire passée – lesquels constituent la fondation traditionnelle du droit à la vie privée – qu'*interroger la manière dont les contextes relationnels ou les rapports structurels dans lesquels ils et elles évoluent risquent d'être reconfigurés par ce regard surveillant*¹³. Ce n'est pas une manière de révéler des expériences négatives inédites, mais

13 L'anthropologue Virginia Eubanks (2018) expose notamment comment la médiation technique appliquée à l'assistance sociale redéfinit le sens du travail social qu'elle médie, comme par exemple l'assistance aux personnes sans-abris ou l'aide sociale aux enfants victimes de violences : leurs droits individuels ne sont pas véritablement

simplement de pointer le fait que la redistribution du visible et de l'invisible induite par le besoin de traitement massif et automatisé de données personnelles peut avoir des conséquences à un niveau qui n'est traditionnellement pas examiné lorsqu'il est question de vie privée – à savoir des conséquences sur l'étoffe des liens sociaux qui dépassent l'atteinte à l'intégrité individuelle et l'extension du pouvoir de l'État et des entreprises. Cet effort de la théorie libérale de la vie privée pour se doter d'une théorie sociale épaisse invite finalement à sortir franchement du cadre conceptuel libéral, ou tout au moins à lui joindre d'autres outils – cela dépasse le périmètre de cet article, mais pensons notamment aux concepts foucauldien de surveillance disciplinaire ou de sécurité, qui visent précisément à cerner ces fonctionnements mécaniques informationnels qui mettent en ordre le social en façonnant les individualités.

Conclusion

Le problème de la machine à gouverner – si on laisse de côté l'histoire des métaphores mécaniques du gouvernement (Agar, 2003, notamment chap. 1) – a traversé une partie du XX^{ème} siècle avant de nous parvenir. En suivant ses métamorphoses, il apparaît que certaines des stratégies critiques qui sont aujourd'hui les plus intuitives portent en fait avec elles toute une histoire conceptuelle, dont on ne réalise pas toujours combien elle est encombrante. Ainsi, lorsque l'on considère que l'« IA » pourrait nous déposséder de certaines facultés essentielles, on doit y entendre l'écho des polarités essentialisantes qui structurent la querelle du machinisme en Europe de l'Ouest dans la première moitié du siècle. De même, lorsque l'on concentre la critique sur l'enjeu de la vie privée, on repose les coordonnées libérales du débat sur l'automatisation du politique qui avait animé les États-Unis dans les années 1960-1970.

Outre une plus grande conscience des présupposés de ces grammaires critiques, ce détour historique vise surtout à en identifier les points aveugles, comme l'ont fait les théoriciens et théoriciennes qui ont posé le problème du pouvoir et des machines informationnelles avant nous. De la synthèse de ces critiques, nous pouvons dégager une orientation générale. Il s'agirait d'abord de se départir de deux réflexes conceptuels, deux polarisations encombrantes : poser l'algorithme, l'« IA », comme une substance distincte et inhumaine – le terme d'« IA » en fait presque un sujet autonome, ce qui favorise inévitablement ce genre de projections –, et la penser dans le cadre du face-à-face de l'individu et de l'État. L'humanisme très essentialisant de tout un pan de la querelle du machinisme s'est avéré incapable de reconnaître que *la tension ne résidait pas réellement entre le propre (spirituel, politique) de l'humain et sa négation par la technique, mais entre la réciprocité et la non-réciprocité des rapports que l'humain entretient avec lui-même par la médiation de la technique*. De même, le libéralisme spontané des adversaires National Data Center a conduit à *enfermer la discussion dans un jeu de balancier entre droits de l'individu et État, liberté et sécurité*, alors que la capture, le stockage et le traitement automatisé des informations nécessaire à l'automatisation de la décision risque aussi d'avoir des *effets sur la dynamique des relations intersubjectives et sur les structures sociales* – c'est-à-dire sur toute cette épaisseur du social que l'attention aux droits individuels peine à embrasser. La question de savoir quel est l'étalon normatif qui permet d'établir qu'une dynamique relationnelle est négative ou qu'un rapport à son milieu technique est dysharmonieux est un problème en soi ; néanmoins, ces pistes critiques resteraient inaudibles dans le cadre des polarités conceptuelles trop binaires de l'humanisme essentialiste et du libéralisme le plus individualisme.

Par-delà leurs spécificités, ces deux contre-courants théoriques ont en commun de mettre en avant le poids de la technique dans la détermination du lien social, et plus fondamentalement dans la constitution de l'humain. Faute de pouvoir en explorer les ramifications ontologiques et politiques ici, contentons-nous d'en tirer une conclusion simplement méthodologique : ces objets techniques singuliers que sont les « IA » ne peuvent être pensés et évalués qu'à l'interface avec les sciences sociales et les savoirs situés des sujets qu'ils affectent. En effet, là où un outil simple peut

menacés par leur surveillance ; en revanche, l'automatisation contribue à leur faire intérioriser des normes de comportement qui ne seraient pas nécessairement reconnues et acceptées par les acteurs et actrices du travail social.

être conçu *in abstracto*, détaché de tout contexte précis, les « IA » qui posent la question du pouvoir sont avant tout un certain mode d'être des rapports sociaux : par définition, elles ne peuvent être pensées que dans leur concrétude, qu'avec le tissu social au sein duquel elles dessinent un motif, qu'avec les fils qu'elles relient. La désintégration d'un contexte de relations intersubjectives ou la dysharmonie du rapport d'un collectif humain à lui-même sont des sujets d'enquête privilégiés pour la sociologie critique ou la psychodynamique, par exemple. Cela ne veut pas dire que, dans ce registre, la technique n'a rien de substantiel, que sa couleur propre se dissout dans la grisaille du social qui la soutient. Dans la mesure où elle ne fait pas simplement *face* à l'individu humain mais qu'elle est une médiation de son activité, de son rapport à lui-même, à ses produits et à autrui, on ne peut en comprendre le sens sans comprendre celui des activités et des rapports qu'elle médiatise.

PENCOLÉ Marc-Antoine

Bibliographie :

- Agar, J. (2003). *The Government Machine: A Evolutionary History of the Computer*. MIT Press.
- Bergson, H. (1984). *Les deux sources de la morale et de la religion* (1932). PUF.
- Bernanos, G. (1947). *La France contre les robots*. Robert Laffont.
- Boutang, P. (1956). Bilan et avenir. *La Parisienne*.
- Dubarle, D. (1948, 28 décembre). Vers la machine à gouverner... *Le Monde*.
- Dubarle, D. (1950). Idées scientifiques actuelles et domination des faits humains. *Esprit*, 171(9), 296-317.
- Eubanks, V. (2018). *Automating Inequality : How High-Tech Tools Profile, Police and Punish the Poor*. St. Martin's Press.
- Febvre, L. (1934). Machinisme et civilisation. *Annales d'histoire économique et sociale*, 6(28), 397-399.
- Feenberg, A., & Callon, M. (2014). *Pour une théorie critique de la technique* (V. Dassas & I. Arnaq, Trad.). Lux.
- Fried, C. (1968). Privacy. *The Yale Law Journal*, 77(3), 475.
- Friedmann, G. (1945). L'homme et le milieu naturel : Panorama du nouveau milieu (1939). *Annales d'histoire sociale*, 103-116.
- Friedmann, G. (1946). *Machine et humanisme II. Problèmes humains du machinisme industriel*. Gallimard.
- Friedmann, G. (1950). *Humanisme du travail et humanités : Pour l'unité de l'enseignement*. Armand Colin.
- Gavison, R. (1984). Privacy and the Limits of Law (1980). In F. D. Schoeman, *Philosophical Dimensions of Privacy : An Anthology* (p. 346-402). Cambridge University Press.
- Igo, S. E. (2018). *The Known Citizen: A History of Privacy in Modern America*. Harvard University Press.
- Isaac, J. (1922). Paradoxe sur la science homicide. *La Revue de Paris*.
- Jarrige, F. (2014). *Technocritiques : Du refus des machines à la contestation des technosciences*. la Découverte.
- Laudon, K. C. (1986). *Dossier Society : Value Choices in the Design of National Information Systems*. Columbia University Press.
- Macy Jr., J. W. (1966, juillet 23). Automated Government. *The Saturday Review*, 23-24.
- Marcel, G. (1951). *Les hommes contre l'humain*. Fayard ; Vieux Colombier.
- Mill, J. S. (1977). On Liberty. In J. M. Robson (Éd.), *The Collected Works of John Stuart Mill, Volume XVIII - Essays on Politics and Society Part I* (p. 213-310). University of Toronto Press.
- Miller, A. R. (1967, novembre). The National Data Center and Privacy. *The Atlantic*.
- Miller, A. R. (1971). *The Assault on Privacy: Computers, data banks, and dossiers*. Univ. of Michigan Press.

- Mokrosinska, D. (2018). Privacy and Autonomy: On Some Misconceptions Concerning the Political Dimensions of Privacy. *Law and Philosophy*, 37(2), 117-143.
- Mounier, E. (1948). *La Petite Peur du XXème siècle*. Editions de la Baconnière.
- Nissenbaum, H. F. (2010). *Privacy in Context: Technology, Policy, and the Integrity of Social Life*. Stanford Law Books.
- Rachels, J. (1975). Why Privacy is Important. *Philosophy & Public Affairs*, 4(4), 323-333.
- Regan, P. M. (1995). *Legislating Privacy: Technology, Social Values, and Public Policy*. University of North Carolina Press.
- Siegfried, A. (1955). *Aspects du XXème siècle*. Hachette.
- Triclot, M. (2010). La machine à gouverner : Une dystopie à la naissance de l'informatique. Dans R. Belot & L. Heyberger (Éds.), *Prométhée et son double : Craintes, peurs et réserves face à la technologie* (p. 197-212). Alphil.
- Warren, S. D., & Brandeis, L. D. (1890). The Right to Privacy. *Harvard Law Review*, 4(5), 193-220.
- Weil, S. (1955). Réflexion sur les causes de l'oppression et de la liberté sociale. Dans *Oppression et liberté*. Gallimard.
- Westin, A. F. (1967). *Privacy and Freedom*. Atheneum.
- Westin, A. F., & Baker, M. A. (Éds.). (1972). *Databanks in a free society: Computers, record-keeping, and privacy*. Quadrangle Books.
- Wheeler, S. (Éd.). (1969). *On Record: Files and Dossiers in American Life*. Russell Sage Foundation.